Stiftung Landschaftsschutz Schweiz
Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage
Fondazione svizzera per la tutela del paesaggio
Fundaziun svizra per la protecziun da la cuntrada

Octobre 2026

Les paysages face au changement climatique

Document de position de la Fondation suisse pour
la protection et l'aménagement du paysage (SL-FP)



Fig. 1 : Jegenstorf (BE) en été 2026

Chaleur extrême, périodes de sécheresse prolongées, fortes précipitations, baisse des chutes de neige et modification de la disponibilité locale et saisonnière de l'eau : les conséquences du changement climatique en Suisse sont visibles et perceptibles par tous. Les paysages sont en constante évolution ; le changement climatique d'origine humaine en est aujourd'hui l'un des facteurs déterminants. Il influence le régime hydrologique, la végétation, les sols et l'aspect du paysage, et donc également les services que les paysages rendent à l'homme et à la nature et la manière dont ils peuvent être exploités. [1,3]

Les scénarios climatiques nationaux « Climat CH2025 » présentent les conditions climatiques attendues en Suisse en cas de réchauffement global de 1,5, 2 ou 3 degrés par rapport à l'ère préindustrielle. Le monde à 1,5 degré décrit la situation actuelle, le monde à 2 degrés sert de base optimiste et celui à 3 degrés de base réaliste pour les planifications à moyen et long terme. Les événements extrêmes de ces dernières années donnent déjà une idée concrète de ce à quoi nous devons nous préparer. [1,2]

Schwarzenburgstrasse 11 · 3007 Bern · Tel. 031 377 00 77 · info@sl-fp.ch · www.sl-fp.ch

Nos paysages sont fortement touchés par ce phénomène, mais ils peuvent eux-mêmes contribuer à la protection du climat et à l'adaptation au changement climatique – par exemple en stockant le carbone et l'eau, en réduisant la chaleur ou en atténuant les risques naturels.[3] La Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage (SL-FP) s'engage pour que l'évolution des paysages soit orientée consciemment de manière à préserver leurs qualités. Il importe de développer des stratégies d'adaptation qui rendent les paysages plus résilients face aux conséquences du changement climatique. Cela nécessite une action collective, dès maintenant !

L'adaptation au changement climatique ne doit pas se réduire à combattre les symptômes. Il s'agit plutôt d'élaborer des mesures en accord avec les conditions spatiales spécifiques, de manière qu'elles restent efficaces à long terme, quelle que soit l'évolution réelle du climat. Elles ne doivent toutefois pas aller à l'encontre de la protection du climat ni engendrer de nouveaux problèmes. La situation est gagnant-gagnant lorsque les mesures d'adaptation au changement climatique contribuent elles-mêmes à la protection du climat : les arbres fournissent de l'ombre, absorbent l'eau et apportent de la fraîcheur par évaporation (adaptation au changement climatique) ; ils fixent en même temps le CO_2 et réduisent les besoins énergétiques pour la climatisation (protection du climat). Lorsque les marais et les zones alluviales sont renaturés, ils servent de protection naturelle contre les crues et de réservoirs d'eau (adaptation au changement climatique) tout en constituant des puits de carbone efficaces (protection du climat).



Fig.1: Paysage de pâturages à Saignelégier (JU) en août 2026

Il est donc essentiel de ne pas raisonner en termes de mesures isolées, mais de paysages dans leur ensemble.[1,2] Fondamentalement, les mesures doivent exploiter les processus naturels, c'est-à-dire s'appuyer sur la nature, et s'inspirer des qualités paysagères existantes. Elles ont généralement aussi un effet positif sur la biodiversité, la santé et la qualité de vie. Les paysages culturels traditionnels, par exemple, peuvent être particulièrement résilients face au changement climatique en raison de leur diversité structurelle, qu'il s'agisse de paysages ruraux comportant des cultures mixtes et des haies, de pâturages boisés offrant des zones ombragées, ou encore de paysages dotés d'une capacité locale de stockage de l'eau (par exemple les systèmes traditionnels d'irrigation des prairies). La préservation et le développement adéquat de ces paysages culturels caractéristiques de la Suisse peuvent ainsi contribuer à l'adaptation au changement climatique.[3,4,5]

La crise climatique et la crise de la biodiversité rendent nécessaire un dialogue ouvert et des échanges soutenus entre la science, la politique, l'administration et la société. Nous nous engageons pour que ce débat ait lieu. Les approches sectorielles ou géographiquement isolées ne suffisent pas. Il faut comprendre les enjeux dans leur globalité et négocier la manière dont nous réduirons la consommation des ressources, dont nous souhaitons habiter et utiliser les paysages à l'avenir, quels sont les coûts liés à cette adaptation, et comment nous préserverons notre patrimoine et renforcerons notre attachement à des paysages en mutation. Une telle approche paysagère intégrée met en évidence les interactions et les synergies et aide à identifier et à traiter les conflits d'objectifs. [3] Seule une gestion du changement climatique prévoyante, globale et axée sur les qualités du paysage peut garantir à long terme les services rendus par les paysages à l'homme et à la nature.

Exigences

Penser en termes de paysages

Pour l'adaptation au changement climatique et la protection du climat, les paysages et leurs qualités doivent être compris comme des systèmes interconnectés. En effet, les paysages résultent toujours de l'interaction des montagnes, forêts, terres agricoles, cours d'eau et zones urbanisées. Une approche intégrée est possible lorsque les acteurs déterminants définissent ensemble la planification et les mesures à prendre et les coordonnent par-delà les domaines de compétence, les niveaux politiques et les limites administratives. Un élément qui fait souvent le lien – et qui est essentiel pour l'avenir climatique – est l'eau. La planification paysagère implique donc aussi de raisonner en termes de bassins versants et de flux hydriques.



Fig.2: Coexistence de l'agriculture et de la nature dans le cadre de la Vision Trois-Lacs 2050

La Vision Trois-Lacs 2050 (BE, FR, VD, NE, SO) : cinq organisations environnementales considèrent l'espace s'étendant de la plaine de l'Orbe à la « Witi » de Granges comme un paysage cohérent. Cette vision relie le régime hydrologique, les sols, l'agriculture, les cours d'eau, les nouveaux espaces naturels et le tourisme, dépassant ainsi les frontières sectorielles et administratives. Les solutions doivent être développées conjointement avec les acteurs et actrices de la région. [6]

Mettre en balance protection et utilisation

Le changement climatique modifie les exigences en matière d'utilisation et rend parfois nécessaire la réalisation de nouvelles infrastructures. Lors de la planification et de la conception de ces dernières, la protection et l'utilisation doivent être identifiées, mises en balance et priorisées dès le début, puis conciliées de manière à préserver les qualités paysagères existantes ou à en créer de nouvelles.

Négocier les nouveaux paysages

Pour les paysages qui deviennent accessibles et exploitables du fait du changement climatique, comme les marges proglaciaires, les exigences en matière de protection et d'utilisation doivent être négociées par le dialogue et compensées par le biais de mesures efficaces en faveur de la nature et du paysage. Les parties prenantes, dont les organisations environnementales représentant la nature et le paysage, doivent pouvoir faire valoir leurs intérêts et élaborer des solutions communes. En contrepartie d'une éventuelle exploitation respectueuse, les secteurs sensibles des nouveaux paysages doivent être protégés.



Fig.3: Marge proglaciaire du Steingletscher (BE)

Dialogue du Grimsel (BE) : le canton, les entreprises électriques et les associations, dont la SL-FP, ont négocié des mesures de protection et de compensation pour de grands projets de barrages. La convention porte notamment sur des restrictions de construction et d'exploitation dans trois marges proglaciaires (glaciers de Stein, de Gruben et de Bächli) et la renonciation à l'exploitation de plus de 50 tronçons de cours d'eau. Le processus de négociation est exemplaire. [7]

Réaliser des infrastructures dans le respect du paysage

Les nouvelles infrastructures, par exemple celles destinées au stockage de l'eau pour l'économie alpestre ou à la protection contre les risques naturels, doivent être intégrées harmonieusement dans le paysage et les sites construits et être réalisées dans le respect du paysage. À cet égard, les solutions fondées sur la nature doivent être préférées aux solutions techniques. Elles sont généralement moins coûteuses et ont souvent des effets secondaires positifs, en créant des habitats et en améliorant la qualité récréative d'un paysage. On peut citer comme exemples les forêts de protection ou une agriculture économe en eau. Des solutions adaptées au site utilisent par exemple les zones humides locales comme infrastructures naturelles et réservoirs de rétention.

Les pouvoirs publics doivent prévoir leurs investissements pour une durée de vie de 20 à 50 ans afin qu'ils continuent à être efficaces à l'avenir. Pour cela, ils ne doivent pas nuire à la biodiversité et à la protection du climat.

Les nouvelles infrastructures sont convaincantes lorsqu'elles sont planifiées de manière interdisciplinaire et intersectorielle et conçues de façon multifonctionnelle, et lorsque les parties prenantes concernées, telles que l'agriculture, le tourisme, la protection de la nature et du paysage, sont associées dès le début dans une approche transdisciplinaire.



Fig. 5 : Le bassin de rétention a été intégré dans le paysage à l'aide de modélisations précises du terrain.

Réservoir multifonctionnel (SG) : les remontées mécaniques du Toggenburg prévoient la construction d'un nouveau bassin de rétention au Chäserrugg, dans un paysage d'importance nationale. Ce réservoir est destiné à l'enneigement artificiel, à l'économie alpestre, et doit servir de réserve d'eau en cas d'incendies de forêt. Du choix de l'emplacement à la conception, le processus a été marqué par le souci du détail. Résultat de la planification : le lac s'intégrera parfaitement au terrain et aura un aspect naturel. Il n'apparaîtra pas comme une infrastructure technique et ne portera donc pas atteinte à ce secteur prisé pour la randonnée.[8]

Aménager des paysages « éponges »

L'eau doit être ralentie, répartie, absorbée, stockée et restituée de manière différée par le paysage. Ce principe de l'éponge doit être intégré dans les processus de planification, qu'il s'agisse des zones urbanisées, des terres agricoles, des forêts, des zones humides ou des cours d'eau. La prise en compte des qualités caractéristiques du paysage, leur préservation ou leur mise en valeur, ainsi que l'intégration des principes esthétiques du paysage sont ici – comme pour tous les projets paysagers – essentielles.



Fig.4: Vue de la vallée de Beggingen vers celle de Schleitheim (SH) avec la couronne de forêts surplombant la zone agricole

Projet « Wasser.Kultur.Landschaft » (eau-culture-paysage) (SH) : dans les vallées de Beggingen et Schleitheim, les services cantonaux des forêts, de l'agriculture et des cours d'eau élaborent en collaboration avec les communes et les acteurs locaux un concept intersectoriel visant à retenir l'eau dans le paysage plutôt que de l'évacuer le plus rapidement possible. L'objectif est d'augmenter la disponibilité en eau et de réduire le ruissellement de surface. Parmi les mesures envisagées figurent la création d'étangs de rétention en forêt, l'infiltration des eaux à la parcelle, la construction de digues de rétention dans les cours d'eau à l'image des barrages de castors, ou encore des modifications des pratiques agricoles, etc. Une démarche concertée est essentielle.[9]

Renforcer les infrastructures vertes

Il est nécessaire de conserver les arbres et les haies et d'en planter de nouveaux. Ceux-ci offrent de l'ombre, stockent l'eau et freinent l'érosion de la couche supérieure du sol fertile lors de fortes précipitations. Parallèlement, ils renforcent la diversité structurelle paysagère et la biodiversité, et ils enrichissent le paysage.



Fig.5: Paysage d'allées dans le Val-de-Ruz (NE)

Le Val-de-Ruz (NE), un paysage d'allées : la commune de Val-de-Ruz, le Parc Chasseral et un réseau d'acteurs locaux revitalisent et entretiennent depuis des années les allées et les rangées d'arbres en tant que structures paysagères interconnectées. En 2022, la SL-FP a récompensé l'entretien, la reconstitution et le développement à long terme de ce patrimoine paysager en lui décernant le prix du Paysage de l'année.[10]

Renforcer l’infrastructure bleue

Les cours d’eau doivent être revitalisés et considérés comme les éléments fondamentaux d’une infrastructure bleue cohérente. Les cours d’eau et les zones humides à l’état naturel retiennent l’eau dans le paysage et contribuent à la protection contre les crues, à la biodiversité, à la recharge des nappes phréatiques et à la qualité du paysage.



Fig.6: Tronçon renaturé de l’Aire (GE)

Renaturation de l’Aire (GE) : la rivière autrefois canalisée a retrouvé de l’espace et a été associée à un nouveau paysage alluvial et récréatif. Le projet renforce la protection contre les crues, la biodiversité et l’expérience du paysage, et a reçu le Prix du paysage du Conseil de l’Europe.[11]

Adapter les pratiques agricoles

Plutôt que de vouloir maintenir autant que possible l'exploitation actuelle à l'aide de mesures techniques, il importe de développer de nouvelles formes d'exploitation adaptées. Cela inclut notamment des cultures résilientes face au changement climatique et économes en eau, des cheptels réduits et adaptés, les principes de la permaculture, les systèmes d'agroforesterie, la promotion de la constitution d'humus ou le Keyline Design. En concertation avec les acteurs du monde agricole, la recherche et les services de planification, il s'agit de déterminer quels modes d'exploitation sont adaptés au site et résilients face au changement climatique, et quelles utilisations du sol seront possibles et judicieuses à quel endroit à l'avenir.



Fig. 9 : Bassin de rétention végétalisé avec roseaux et massettes à Geuensee (LU)

« Slow Water » (BL, BS, LU) : les exploitations agricoles, les communes et les cantons développent des stratégies de rétention adaptées aux exploitations et aux bassins versants. Étangs de rétention, cuvettes d'infiltration, couverture végétale du sol durant toute l'année, agroforesterie et structures parallèle aux courbes de niveau visent à retenir les eaux de pluie, à favoriser l'infiltration, à réduire l'érosion, et parallèlement à renforcer les qualités paysagères et créer de nouveaux habitats naturels. [12]

Valoriser les surfaces affectées à l'urbanisation et aux transports

Alors que de nombreuses grandes villes et communes mettent déjà en œuvre leurs propres stratégies climatiques, il reste encore beaucoup à faire dans les petites et moyennes communes. Elles aussi doivent se fixer pour objectif de rafraîchir l'espace urbain. Parmi les mesures envisageables figurent la désimperméabilisation des sols, le renforcement des infrastructures bleues et vertes dans les zones urbanisées, ainsi que la collecte et la rétention locale des eaux de pluie.



Fig.7: Place Espace Mont-Blanc à Martigny-Bourg (VS)

Espace Mont-Blanc, Martigny-Bourg (VS) : un parking a été transformé en jardin public qui revisite dans sa conception les anciens jardins potagers et vergers et établit des liens avec les vignes et la forêt. L'eau de pluie s'infiltre entièrement sur place ; les arbres et les espaces verts ombragent et rafraîchissent la place. [13]

Renforcer les zones humides

Les zones humides, telles que les marais, constituent d'importants réservoirs d'eau et de carbone. Leur conservation et leur restauration contribuent donc notablement à l'adaptation au changement climatique et à la protection du climat. Les zones humides existantes doivent ainsi être préservées, celles qui sont dégradées doivent être revitalisées et remises en eau, et les anciennes zones humides devraient être régénérées. Cela implique aussi de promouvoir des méthodes d'exploitation et d'entretien favorisant le stockage de l'eau et du carbone. Il est par ailleurs important, lors de la planification de tout assainissement d'un système de drainage, de prendre en considération et de viser la rétention des eaux.



Fig.8: Revitalisation de la tourbière de La Gruère (JU)

Paysage marécageux de La Gruère (JU) : le régime hydrologique de cette vaste tourbière est optimisé par étapes et les fossés drainants sont comblés afin de permettre le rétablissement du régime hydrologique naturel et du stockage du carbone, et de préserver à long terme ce paysage marécageux caractéristique des Franches-Montagnes. [14]

Sources

[1] ProClim (2026) : *Coup de projecteur sur le climat suisse. Aperçu de l'évolution, des conséquences et des possibilités d'action.* Swiss Academies Reports 21 (2).

[2] Réseau pour l'adaptation aux changements climatiques (2026) : *Utilisation uniforme des scénarios climatiques « Climat CH2025 » pour l'adaptation aux changements climatiques.*

[3] Keller, R. et al. (2026) : *La Suisse face au changement climatique. Pérenniser les prestations paysagères pour l'homme et l'environnement.* Swiss Academies Factsheets 21 (1).

[4] Tobias, S. et al. (2023) : *+4 °C et plus : les paysages suisses face au changement climatique.* Rapports WSL 140.

[5] Albisser Vögeli, G., Zumthurm, S. et Burri, J. (2021) : *Umgang mit Risiken und Verbesserung der Resilienz auf Landwirtschaftsbetrieben.* AGRIDEA.

[6] Vision 3-Seen-Land 2050. Vision Trois-Lacs 2050. https://dreiseenland2050.ch/home-1

[7] Canton de Berne, Kraftwerke Oberhasli AG et associations participantes. Accord entre le canton, KWO et des associations sur de grands projets de développement hydroélectrique [Communiqué de presse]. https://www.sl-fp.ch/admin/data/files/asset/file_fr/844/202512_medienmitteilung_grimseldialog_accord.pdf?lm=1765272309

[8] Vogt Landschaftsarchitekten, Zurich. https://www.vogt-la.com/

[9] Wasser.Kultur.Landschaft. Canton d'Argovie, OFAG, EMAC, Brugger+Partner, Raum und Zeit, canton de Schaffhouse. https://schwammland.info/wissenschaftliche-projekte/

[10] Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage SL-FP. Paysage de l'année 2022 : le paysage d'allées du Val-de-Ruz (NE). https://www.sl-fp.ch/val-de-ruz

[11] Office fédéral de l'environnement. Le projet de renaturation de l'Aire gagne le Prix du paysage du Conseil de l'Europe. https://www.bafu.admin.ch/fr/le-projet-de-renaturation-de-laire-gagne-le-prix-du-paysage-du-conseil-de-leurope

[12] Office fédéral de l'agriculture. Documentation du projet ressource « Slow Water ». https://www.blw.admin.ch/dam/fr/sd-web/b6ab3yKv9EIu/Ressourcenprojekte-32-Slow-Water-fr.pdf

[13] Canton du Valais. Prix Jardins & Espaces publics Valais : Rétrospective 2018–2026. https://www.vs.ch/documents/208226/42512001/Brochure_Rétrospective_Prix-Jardin_A4_WEB-light.pdf/53c131ef-8797-663f-ad88-e6bf86f767bf?t=1780289911791&v=1.0

[14] République et canton du Jura. La Gruère : une revitalisation soutenue par le canton de Bâle-Ville. https://www.jura.ch/fr/Autorites/Administration/CHA/SIC/Centre-medias/Communiques-2025/La-Gruere-une-revitalisation-soutenue-par-le-Canton-de-Bale-Ville.html

Liste des illustrations

Fig. 1 Jegenstorf (BE) en été 2026 (image satellite : © Copernicus Sentinel-2, Union européenne (UE), traitée et représentée avec QGIS).

Fig. 2 Paysage de pâturages à Saignelégier (JU) en août 2026 (photo : © SL-FP)

Fig. 3 Vision 3-Lacs 2050 : coexistence de l'agriculture et de la nature (photomontage : © Isabelle Bühler)

Fig. 4 Marge proglaciaire du Steingletscher (BE) (photo : © KWO / David Birri)

Fig. 5 Le bassin de rétention a été intégré dans le paysage à l'aide de modélisations précises du terrain. (photo : © Vogt Landschaftsarchitekten, Zurich)

Fig. 6 Vue de la vallée de Beggingen vers celle de Schleitheim (SH) avec la couronne de forêts surplombant la zone agricole (photo : © Urs Steiger)

Fig. 7 Paysage d'allées dans le Val-de-Ruz (NE) (photo : © Alain Lugon)

Fig. 8 Tronçon renaturé de l'Aire (GE) (photo : © Christian Flierl)

Fig. 9 Bassin de rétention végétalisé avec roseaux et massettes à Geuensee (LU) (photo : © Johannes Heeb)

Fig. 10 Place Espace Mont-Blanc à Martigny-Bourg (VS) (photo : © Nicolas Sedlatchek)

Fig. 11 Revitalisation de la tourbière de La Gruère (JU) (photo : © RCJU Emilie Lopez)